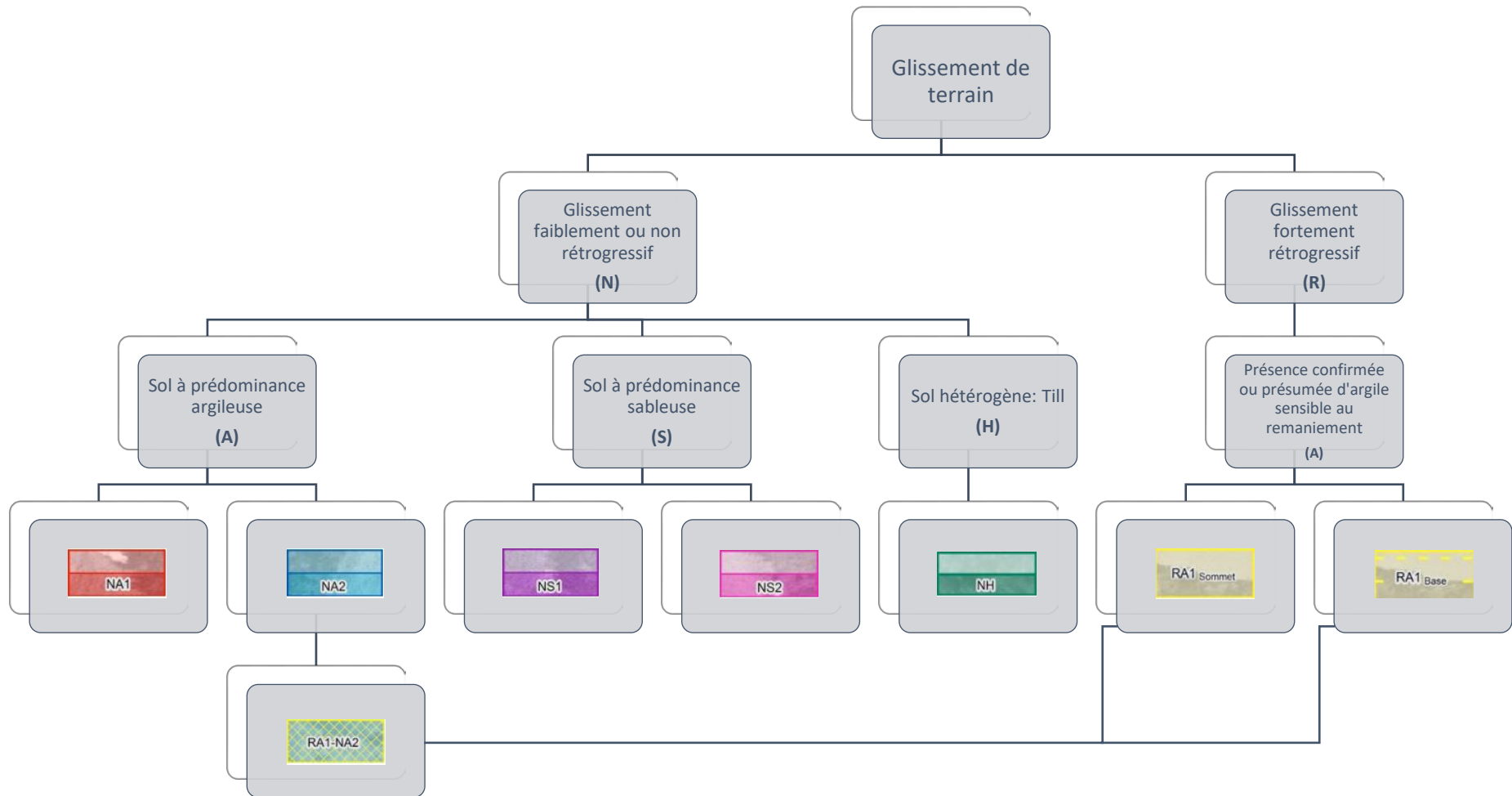


LÉGENDE DES CARTES DE CONTRAINTES DES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN DANS LES DÉPÔTS MEUBLES¹

La figure ci-dessous illustre la structure des types de zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT) dans les dépôts meubles illustrées sur les cartes. Le tout tient compte du type de glissement de terrain potentiel, de la composition du talus et du niveau des normes s'appliquant dans une zone donnée.



¹ Source : Guide d'utilisation des cartes de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles, 2016, produit par le Gouvernement du Québec

Le tableau ci-dessous explique plus en détails la composition de la nomenclature des différentes zones.

1 ^{er} élément	N et R	<p>La première lettre correspond aux familles de glissements auxquels la zone est potentiellement exposée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les zones débutant par la lettre N sont potentiellement exposées à des glissements faiblement ou non rétrogressifs (de faible étendue) ; • Les zones débutant par la lettre R sont potentiellement exposées à des glissements fortement rétrogressifs (de grande étendue).
2 ^e élément	A, S, H	<p>La deuxième lettre correspond à la nature du sol associée à la zone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A : sol à prédominance argileuse ; • S : sol à prédominance sableuse ; • H : sol hétérogène (till).
3 ^e élément	1 et 2	<p>Pour la famille N, les chiffres 1 et 2 qui succèdent aux lettres indiquent un degré croissant de sévérité des normes applicables pour des zones constituées de sols de même nature (A ou S).</p> <p>Pour la famille R, il n’y a que le chiffre 1 qui succède la lettre, démontrant ainsi un seul degré de normes.</p>
4 ^e élément	Sommet/Base	<p>Pour la famille R, des distinctions s’appliquent seulement sur la cartographie, puisque les normes sont identiques, afin d’identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le sommet du talus ; • La base du talus.

Notion de « prédominance » de sol

Les types de glissements de terrain qui se produisent dans un talus dépendent fortement du type de sol qui le compose. Puisqu’il arrive fréquemment que différentes couches de sol se superposent dans un talus, il importe de savoir quelle couche conditionnera les types de glissements de terrain pouvant y survenir.

La notion de « prédominance » d’un type de sol dans une pente sert à identifier quelle couche de sol contrôlera la rupture principale dans une pente. Il peut arriver à l’occasion que cette couche de sol ne soit pas la composante majoritaire d’une pente.

À titre d’exemple, un talus de 10 mètres de hauteur pourrait être désigné « à prédominance argileuse » même s’il est composé de 6 mètres de sable reposant sur de l’argile, car c’est cette dernière couche de sol qui contrôlera la rupture et qui engendrera le glissement de terrain principal.